



National
Defence

Défense
nationale

Chief Review Services Chef - Service d'examen

CRS  CS Ex

PROTÉGÉ A

Suivi de la vérification interne :
Contrat de soutien lié au Système
de soutien du commandement
de la Force terrestre (SSCFT)

Mars 2014

7050-28-4 (CS Ex)



PROTÉGÉ A

Canada 

Mise en garde

Les résultats de ce travail ne constituent pas une vérification du projet du contrat de SSCFT. Le rapport a plutôt été préparé afin fournir une assurance raisonnable que les plans d'action de la direction (PAD) qui ont découlé de la vérification interne du contrat du SSCFT de 2008 ont été mis en œuvre tel qu'indiqué et, à ce titre, qu'ils ont donné suite aux recommandations connexes.



Table des matières

Acronymes et abréviationsi

1.0 Introduction 1

2.0 Objectif3

3.0 Méthode4

4.0 Évaluation globale5

Annexe A – Critères d’évaluation A-1

Annexe B – Carte de pointage des plans d’action de la direction..... B-1

Annexe C – Résumé de l’état d’avancement des plans d’action de la direction..... C-1



Acronymes et abréviations

BPR	Bureau de première responsabilité
CCUA	Clauses et conditions uniformisées d'achat
CPR	Code de priorité de réparation
CS Ex	Chef – Service d'examen
CSLT SGI	Contrat de soutien à long terme portant sur les services de génie et d'intégration
DAAT	Directeur – Acquisitions pour l'Armée de terre
DAPSCT	Directeur – Administration du programme des systèmes de commandement terrestre
DGGPET	Directeur général – Gestion du programme d'équipement terrestre
GCVM	Gestionnaire du cycle de vie du matériel
MDN	Ministère de la Défense nationale
PAD	Plan d'action de la Direction
R&R	Réparation et révision
SGRVE	Système de gestion des recommandations des vérifications et des évaluations
SIGP	Système d'information sur la gestion de programme
SIGRD	Système d'information de la gestion des ressources de la Défense
SMA(Mat)	Sous-ministre adjoint (Matériels)
SSARP	Sous-section de l'assurance du rendement du programme
SSCFT	Système de soutien du commandement de la Force terrestre
SVC	Services de vérification Canada
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1.0 Introduction

Conformément à la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor¹, le Chef – Service d'examen (CS Ex) est tenu d'effectuer des suivis de vérification pour évaluer l'état d'avancement des PAD élaborés par suite des recommandations découlant de vérifications antérieures du CS Ex. Conformément au plan de vérification du CS Ex axé sur les risques pour les AF de 2013-2014 à 2015-2016, la vérification interne du contrat de SSCFT de 2008 a été choisie aux fins de suivi. Le SSCFT est un système de commandement et de contrôle tactique hautement intégré qui fait partie de tous les véhicules et des plateformes de systèmes d'armes de l'Armée canadienne.

La vérification de 2008 visait à déterminer si des cadres de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de gestion adéquats étaient en place pour administrer le contrat de soutien du SSCFT. Le contrat de 291 millions de dollars, pour la période de 2002 à 2009, portait sur le génie logiciel et matériel, le soutien logistique intégré, la gestion de la configuration et la réparation des composantes du SSCFT. Il a été géré par le Directeur – Administration du programme des systèmes de commandement terrestre (DAPSCT). La vérification a permis de faire les constatations ci-après indiquées.

Conditions de paiement. Les conditions de paiement n'ont pas été pleinement appliquées pour inciter le fournisseur à exécuter les tâches efficacement et pour minimiser la hausse du coût des tâches.

Optimisation des ressources. Des améliorations à la gestion du contrat auraient pu permettre de réduire les coûts de 2,8 millions de dollars, de contrôler la hausse des coûts et d'aider à prévoir les coûts futurs.

Gestion du matériel. Aucune mesure n'était en place pour veiller à ce que les biens que le fournisseur détenait pour le compte du ministère de la Défense nationale (MDN), et dont la valeur déclarée était de 6 millions de dollars, soient convenablement protégés. L'absence de supervision exercée par le MDN sur la ligne de réparation du fournisseur pourrait donner lieu à des inefficacités.

Attestation des paiements. Les clauses et politiques contractuelles liées à la vérification du temps du fournisseur et aux bénéficiaires inter-sociétés n'ont pas été appliquées pour étayer l'attestation des paiements d'une valeur de 134 millions de dollars.

Gouvernance. Le fournisseur n'a pas fait rapport concernant les paramètres de contrôle du rendement. L'absence d'intégrité des données des rapports du fournisseur n'ont pas permis d'obtenir des renseignements exacts en vue des prises de décisions.

Gestion des risques. Il n'existe aucun plan de gestion des risques interne du MDN et ce dernier n'a pas exigé que le fournisseur utilise des pratiques exemplaires de gestion des risques.

¹ Politique sur la vérification interne <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12340>.

Pour régler les problèmes susmentionnés, on a formulé six recommandations (voir l'[annexe C](#)). Pour donner suite aux recommandations, le Sous-ministre adjoint (Matériels) (SMA(Mat)) a élaboré un ensemble de PAD pour répondre aux conclusions de la vérification propre à chaque secteur de responsabilités. Les PAD devaient être mis en œuvre par le biais du contrat de soutien à long terme subséquent appelé le Contrat de soutien à long terme portant sur les services de génie et d'intégration (CSLT SGI).

2.0 Objectif

Le présent suivi a pour but de déterminer les progrès réalisés concernant la mise en œuvre des PAD en réponse à la vérification de 2010 portant sur le Contrat du SSCFT.



3.0 Méthode

Le présent suivi de la vérification est le résultat d'un examen de la documentation et des preuves afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des PAD, compte tenu des critères d'évaluation indiqués à l'[annexe A](#). Les méthodes suivantes ont été utilisées :

- examen du Système de gestion des recommandations des vérifications et évaluations (SGRVE)²;
- entrevues et demandes de renseignements auprès du personnel chargé de la gestion des contrats du MDN au sein du Groupe du SMA(Mat), de la Direction général – Gestion du programme d'équipement terrestre (DGGPET), de la DAPSCT, plus précisément l'autorité technique et l'autorité de commande, de la Direction – Acquisitions pour l'Armée de terre (DAAT), ainsi que d'autres membres du personnel du quartier général;
- examen de la documentation de contrat qui était liée aux PAD;
- analyse des données du Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD), et du Système d'information sur la gestion de programme (SIGP) du DAPSCT.

Énoncé de conformité

Les conclusions du suivi de la vérification dévoilées dans le présent rapport reposent sur des preuves de vérification suffisantes et appropriées recueillies par l'application de procédures conformes aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne* de l'Institut des vérificateurs internes. La vérification est donc conforme aux Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada, comme en témoignent les résultats du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité. Les opinions exprimées dans le présent rapport reposent sur les conditions existant au moment de la vérification et elles ne s'appliquent qu'à l'entité examinée.

² Le SGRVE est un système permettant de suivre l'état d'avancement des points des PAD.

4.0 Évaluation globale

Au moment où le suivi a été effectué, les six recommandations ainsi que les dix-huit points des PAD étaient désignés comme terminés par le bureau de première responsabilité (BPR) dans le SGRVE. Après un examen plus approfondi, on a constaté que sept points des PAD étaient entièrement mis en œuvre, que trois étaient jugés obsolètes et que huit n'étaient pas entièrement mis en œuvre. Deux des huit points des PAD demeureront ouverts (points 1.a) et 4.c) des PAD). La mise en œuvre intégrale des PAD était largement dépendante de la création de la Sous-section de l'assurance du rendement du programme (SSARP), mais les postes n'ont pas été dotés. Le DAPSCT a choisi d'accepter certains risques en ne dotant pas ces postes, compte tenu des décisions d'échange de ressources qui devaient être prises.

Bonnes pratiques

Un système d'information de la gestion du programme a été créé afin de simplifier les demandes de l'entrepreneur et accroître la visibilité auprès des parties concernées.

Des retenues sont appliquées à tous les paiements jusqu'à ce que les produits livrables soient reçus.

D'ici à ce que tous les PAD soient intégralement mis en œuvre, certaines préoccupations demeurent dans les domaines suivants :

- il est difficile de remettre en question le rendement du fournisseur pour des travaux récurrents sans base de référence pour le rendement;
- il y a un risque que le fournisseur ait réalisé des bénéfices excessifs en confiant la sous-traitance à des taux plus élevés à ses propres filiales.

On trouve une carte de pointage des points des PAD à l'[annexe B](#), de même qu'une évaluation plus détaillée de l'état d'avancement à l'[annexe C](#).

Annexe A – Critères d'évaluation

Secteur d'intérêt : Progrès réalisés par rapport aux recommandations de la vérification de 2008

Des progrès ont été faits quant à la mise en œuvre des PAD indiqués dans la vérification du SSCFT de 2008.

Les critères ci-après énoncés ont servi à évaluer le degré d'achèvement de chaque point des PAD.

1. Obsolète ou remplacé

Les recommandations de la vérification sont jugées obsolètes ou elles ont été remplacées par une autre recommandation.

2. Aucun progrès ou progrès négligeables (achèvement 0 à 24 p. 100)

Aucune mesure n'a été prise par la direction ou les progrès réalisés sont négligeables. Des mesures comme la création d'un nouveau comité, la tenue de réunions et l'élaboration de plans officiels constituent des progrès négligeables.

3. Étape de planification (achèvement de 25 à 49 p. 100)

Des plans officiels en vue de changements organisationnels ont été créés, puis approuvés par l'autorité de gestion du niveau approprié (à un niveau supérieur convenable, habituellement au niveau du comité exécutif ou son équivalent), et ils sont assortis des ressources appropriées et d'un échéancier raisonnable.

4. Préparation de la mise en œuvre (achèvement de 50 à 74 p. 100)

L'entité a commencé à préparer la mise en œuvre, c'est-à-dire à embaucher ou à former du personnel, à élaborer ou à acquérir les ressources requises pour la mise en œuvre de la recommandation.

5. Mise en œuvre avancée (achèvement de 75 à 99 p. 100)

Les structures et des processus sont en place et intégrés dans certaines parties de l'organisation, et certains résultats ont été observés. L'entité dispose d'un plan à court terme ainsi que d'un échéancier pour la mise en œuvre intégrale.

6. Mise en œuvre intégrale (achèvement à 100 p. 100)

Les structures et les processus fonctionnent comme prévu et sont intégralement mis en œuvre dans tous les secteurs visés de l'organisation.

PROTÉGÉ A

Suivi de la vérification interne : Contrat du SSCFT

Rapport final – Mars 2014

Annexe B – Carte de pointage des plans d'action de la direction

N° de la recommandation	PAD	BPR	Évaluation du CS Ex des progrès des PAD		
1. Conditions de paiement	1.a) Utiliser des options de paiement convenables et évaluer les retenues.	SMA(Mat)	Étape de planification Nouvelle date cible : juillet 2014		
	1.b) Faire le suivi des paramètres de rendement pour établir une référence.	SMA(Mat)	Aucun progrès ou progrès négligeable		
2. Optimisation des ressources	2.a) Faire le suivi de l'information relative au budget de tâches et à la valeur comptabilisée, et le présenter aux intervenants.	SMA(Mat)	Mise en œuvre avancée		
	2.b) Exiger une garantie de 12 mois sur la réparation et la révision du matériel.	SMA(Mat)	Mise en œuvre intégrale		
	2.c) Prolonger la garantie des logiciels de 90 jours.	SMA(Mat)	Mise en œuvre intégrale		
	2.d) Renforcer le contrôle des quantités des commandes économiques des pièces de rechange.	SMA(Mat)	Obsolète ou remplacé		
	2.e) Insérer une clause relative au crédit pour les pièces de rechange inactives.	SMA(Mat)	Obsolète ou remplacé		
3. Gestion du matériel	3.a) Veiller à ce que les codes d'inventaire soient exacts.	SMA(Mat)	Mise en œuvre avancée		
	3.b) Contrôler la conformité aux ajustements d'inventaire et établir des niveaux d'inventaires maximums et minimums.	SMA(Mat)	Mise en œuvre avancée		
	3.c) Établir une politique relative à la prise d'inventaire de l'équipement fourni par le gouvernement.	SMA(Mat)	Mise en œuvre intégrale		
4. Attestation des paiements	4.a) Effectuer des vérifications du temps.	SMA(Mat)	Obsolète ou remplacé		
	4.b) Faire un audit du système de vérification du temps.	SMA(Mat)	Mise en œuvre intégrale		
	4.c) Demander un audit des coûts par les Services de vérification Canada (SVC).	SMA(Mat)	Mise en œuvre avancée		
	4.d) Capitaliser les dépenses admissibles comme des améliorations.	SMA(Mat)	Mise en œuvre intégrale		
5. Gouvernance	5.a) Assurer le suivi des paramètres de rendement.	SMA(Mat)	Préparation de la mise en œuvre		
	5.b) Retenir les paiements pour les rapports non fournis.	SMA(Mat)	Mise en œuvre intégrale		
6. Gestion des risques	6.a) Mettre en œuvre un programme de gestion des risques interne.	SMA(Mat)	Mise en œuvre avancée		
	6.b) Faire en sorte que les risques soient catégorisés, quantifiés et priorisés.	SMA(Mat)	Mise en œuvre intégrale		
Légende					
Obsolète ou remplacé	Aucun progrès ou progrès négligeable	Étape de planification	Préparation de la mise en œuvre	Mise en œuvre avancée	Mise en œuvre intégrale

Tableau B-1. Feuille de pointage de plans d'action de la direction. Le tableau montre l'évaluation que le CS Ex a faite de l'état d'avancement des PAD.



Annexe C – Résumé de l'état d'avancement des plans d'action de la direction

Recommandation n° 1 – « S'assurer que le DAPSCT utilise les modalités de paiement les plus appropriées et applique des retenues aux tâches qui renferment des livrables distincts. Dans le contrat subséquent, introduire des incitatifs pour le rendement en matière de coût et de respect des échéances. »

PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
1.a) Le CSLT SGI comprend diverses options de paiement. Le DAPSCT, en collaboration avec le DAAT 2 et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), appliquera l'option de paiement convenable à chaque tâche et évaluera les retenues aux travaux à prix fixe lorsque cela est jugé approprié.	SMA(Mat)	Avril 2009	<p>Bien que des prix fixes fermes et des prix plafonds soient offerts dans le CSLT SGI, seule la limite de dépenses établies dans la base de paiement a été invoquée. Une retenue de paiement de 10 p. 100 est maintenant appliquée à toutes les tâches.</p> <p>Les tâches sont pour la plupart des travaux de d'ingénierie de développement, et un prix fixe ferme ne convient pas puisque les coûts sont difficiles à estimer, tant pour le MDN que pour le fournisseur. Toutefois, l'équipe de gestion du contrat a récemment cerné des tâches de soutien courant, comme les services de gestion, où on peut appliquer une base de paiement à prix plafond.</p> <p>Le plan vise à mettre en œuvre une base de paiement à prix plafond pour ces tâches d'ici juillet 2014.</p>	Étape de planification
1.b) Le CSLT SGI comprend divers paramètres de mesure du rendement qui peuvent être requis pour des tâches. La SSARP du DAPSCT commencera à assurer le suivi des	SMA(Mat)	Avril 2009	Deux nouveaux paramètres de mesure du rendement font maintenant l'objet de rapports afin d'aider le MDN à gérer les tâches en fonction du budget : l'estimation jusqu'à l'achèvement (coûts supplémentaires prévus) et l'estimation à	Aucun progrès ou progrès négligeable



PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
<p>résultats des paramètres de mesure du rendement afin d'établir une base de référence en fonction de laquelle les incitatifs peuvent être appliqués selon ce qu'il convient et en temps utile.</p>			<p>l'achèvement des travaux (coût total prévu). Cependant, les paramètres ne sont pas suivis précisément pour établir une référence de rendement, aux niveaux de la tâche et du programme. Des postes de la SSARP ont été créés afin d'aider à assurer le suivi des paramètres de rendement, mais ils n'ont pas été dotés. Le risque est présentement accepté par le DAPSCT, puisque la plupart des tâches ne comportent pas de travaux récurrents qui pourraient être comparées à une référence.</p> <p>Le CS Ex recommande que ce PAD soit clos.</p>	

Tableau C-1. État de la mise en œuvre des points des PAD relatifs à la recommandation n° 1.

PROTÉGÉ A

Recommandation n° 2 – « S’assurer que les autorités techniques du DAPSCT disposent de l’information sur les budgets de tâches et la valeur comptabilisée pour leur permettre de mieux gérer les tâches. S’assurer que le DAPSCT invoque la clause de garantie de 12 mois pour les services de réparation et révision (R&R) et prolonge la garantie logicielle à au moins 12 mois dans le contrat subséquent. Renforcer le contrôle des quantités des commandes économiques des pièces de rechange et insérer une clause relative au crédit pour les pièces de rechange inactives acquises sur recommandation du fournisseur. »

PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
2.a) Le CSLT SGI comprend des dispositions pour ces données. La SSARP du DAPSCT fera le suivi de ces informations et elle s’assurera que les parties concernées y ont accès aux fins d’amélioration de la gestion des tâches.	SMA(Mat)	Avril 2009	Les BPR (autorités) techniques du DAPSCT ont accès à l’information sur les budgets des tâches grâce au SIGP, et ils s’en servent pour aider à gérer leurs tâches. Il y a une disposition dans le CSLT SGI pour que le MDN demande un rapport sur la valeur acquise au besoin. Cela n’a pas été demandé, puisque l’équipe de gestion du contrat indique la valeur acquise est difficile à mettre en œuvre vu la nature du contrat hautement axée sur le développement. Le CS Ex recommande que ce PAD soit clos.	Mise en œuvre avancée
2.b) Le DAPSCT, en collaboration avec TPSGC, invoquera la clause de garantie de R&R de 12 mois pour la matériel, s’il y a lieu, en vertu du CSLT SGI.	SMA(Mat)	Avril 2009	Le CSLT SGI comprend une garantie de 12 mois pour le matériel. La date de la période de garantie est étiquetée sur les articles afin d’enclencher le processus où le fournisseur effectue une réparation. Six réclamations relatives à la garantie ont été honorées entre avril 2009 et mars 2013.	Mise en œuvre intégrale



PROTÉGÉ A

PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
2.c) Le DAPSCT, en collaboration avec TPSGC, prolongera la garantie des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) des logiciels à 12 mois pour les tâches du CSLT SGI, lorsqu'on le juge à propos.	SMA(Mat)	Avril 2009	La clause de garantie logicielle des CCUA a été élargie pour inclure une garantie de 12 mois pour les problèmes logiciels définis.	Mise en œuvre intégrale
2.d) La SSARP du DAPSCT supervisera l'application du contrôle des quantités des commandes économiques des pièces de rechange en vertu du CSLT SGI. 2.e) La DAPSCT, en collaboration avec le DAAT, évaluera le besoin d'inclure une clause de crédit pour les tâches convenables concernant les pièces de rechange inactives acquises sur la recommandation du fournisseur en vertu du CSLT SGI.	SMA(Mat)	Avril 2009	Le CSLT SGI précise que le fournisseur ne doit pas stocker de pièces de rechange en prévision d'une tâche de réparation. Lorsque le fournisseur a besoin de pièces de rechange pour des composantes du système de commandement terrestre, l'approbation en est demandée aux autorités techniques, d'approvisionnement et contractuelles du Programme, par le biais SIGP. Ceci est incompatible avec le besoin d'une clause de crédit au contrat et de contrôle des quantités des commandes économiques des pièces de rechange. Le CS Ex recommande que ce PAD soit clos.	Obsolète ou remplacé

Table C-2. État de la mise en œuvre des points des PAD relatifs à la recommandation n° 2.



Recommandation n° 3 – « Améliorer l'efficacité de la R&R en révisant les codes de priorité de réparation (CPR³). Configurer les coûts maximums de réparation⁴ et les prix standard à l'unité pour les articles réparés par le fournisseur. Faire respecter la conformité aux instructions spéciales aux entrepreneurs de réparation et de révision (A-LM-184-001/JS-001) en ce qui concerne la prise et les ajustements d'inventaire du compte du Système d'approvisionnement des Forces canadiennes, aux paramètres maximums et minimums, et formuler une politique régissant la fréquence des inventaires d'équipement fourni par le gouvernement. »

PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
3.a) Le DAPSCT travaillera avec le DAAT 2 afin de garantir que les CPR, les coûts de réparation maximums et les prix standard à l'unité sont correctement établis dans les tâches du CSLT SGI pour les articles réparés par le fournisseur.	SMA(Mat)	Avril 2009	<p>Les CPR et les CMR sont examinés, tous les ans ou ponctuellement, par les gestionnaires du cycle de vie du matériel (GCVM) et les gestionnaires de l'approvisionnement associés au CSLT SGI afin d'en déterminer l'exactitude. Un gestionnaire de l'approvisionnement produira un rapport du SIGRD et l'enverra au GCVM pour qu'il soit mis à jour. Les prix standard à l'unité ne peuvent pas être ajustés par les GCVM.</p> <p>Le pourcentage d'articles réparables dont le coût de réparation maximal dépasse celui du prix standard à l'unité s'est amélioré de 25 p. 100 dans la vérification originale comparativement à 16 p. 100 maintenant.</p>	Mise en œuvre avancée

³ Les CPR servent à indiquer à l'entrepreneur ou à l'installation du MDN quels articles doivent être réparés en premier. Le CPR reflète le nombre de mois de stock utilisable disponible (http://admmat.ottawa-hull.mil.ca/material/mmi/1500_f.pdf).

⁴ Le coût de réparation maximum est une norme fixée par le MDN afin de se protéger contre la possibilité qu'un article soit réparé à un coût dépassant sa valeur de remplacement pour le Ministère.



PROTÉGÉ A

Suivi de la vérification interne : Contrat du SSCFT

Rapport final – Mars 2014

PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
			<p>Le risque global résiduel est faible puisque les frais des services de réparation et de révision entre avril 2009 à mars 2013 étaient de 7,3 millions de dollars, ce qui représente 2 p. 100 des 651 millions de dollars du CSLT SGI.</p> <p>Le CS Ex recommande que ce PAD soit clos.</p>	
<p>3.b) Dans le cadre du CSLT SGI, la SSARP du DAPSCT surveillera la conformité du fournisseur au document A-LM-184-001/JS-001 concernant la prise et les ajustements d'inventaire du Système d'approvisionnement des Forces canadiennes et les paramètres maximums et minimums.</p>	<p>SMA(Mat)</p>	<p>Avril 2009</p>	<p>On a eu la preuve que la prise d'inventaire était faite tous les deux ans pour tous les comptes de matériel détenus par l'entrepreneur. Tous les ajustements aux comptes d'inventaire dans le système d'approvisionnement faits par l'entrepreneur sont supervisés et approuvés par le représentant de l'assurance de la qualité de la Défense nationale.</p> <p>Les niveaux maximums et minimums de pièces de rechange n'ont été fixés que pour 6 des 47 articles réparables. Or, ces niveaux déclencheurs de commande subséquente faisaient en sorte qu'on achetait trop de pièces de rechange. Bien que ces niveaux n'aient pas été fixés pour tous les articles, les délais de réparation étaient moindres qu'en 2008, ce qui indique que l'entrepreneur n'a pas eu de problèmes de rupture de stock.</p> <p>Le CS Ex recommande que ce PAD soit clos.</p>	<p>Mise en œuvre avancée</p>



PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
3.c) Le Directeur général – Systèmes de matériel et chaîne d’approvisionnement établira la fréquence de la prise d’inventaire de l’équipement fourni par le gouvernement.	SMA(Mat)	Novembre 2009	L’équipement fourni par le gouvernement est du matériel prêté à l’entrepreneur pour aider au processus de réparation. La politique renfermant les instructions spéciales portant sur les réparations et révisions indiquent que l’entrepreneur a la responsabilité d’enclencher et d’effectuer l’inventaire du matériel prêté tous les deux ans.	Mise en œuvre intégrale

Tableau C-3. État de la mise en œuvre des points des PAD relatifs à la recommandation n° 3.

Recommandation n° 4 – « De concert avec TPSGC, vérifier l’exactitude des heures de travail par un contrôle du temps et veiller à ce que les transferts entre sociétés soient raisonnables en réalisant un audit des coûts fait par SVC. Veiller à ce que les dépenses correspondant à la définition d’amélioration soient bien comptabilisées. »

PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
4.a) La SSARP du DAPSCT et le DAAT 2, en collaboration avec TPSGC, commencera à effectuer des vérifications du temps consacré à des tâches choisies du CSLT SGI.	SMA(Mat)	Octobre 2009	Cette mesure de suivi de la direction a été remplacée par le point 4.b) des PAD. Le CS Ex recommande que ce PAD soit clos.	Obsolète ou remplacé
4.b) Le DAPSCT et le DAAT 2 demandera à TPSGC de faire un audit du système de vérification des heures du fournisseur.	SMA(Mat)	Octobre 2009	L’autorité contractuelle de TPSGC a indiqué avoir fait deux vérifications du système d’heures du fournisseur, en septembre et en novembre 2010. Cela comprend un examen d’un échantillon de feuilles de temps ainsi que du système d’heures du fournisseur pour valider le nombre total d’heures de travail facturées. TPSGC ne peut pas fournir les résultats au MDN, mais une lettre de suivi a été envoyée au fournisseur.	Mise en œuvre intégrale

<p>4.c) Le DAPSCT et le DAAT 2 demanderont, par l'entremise de TPSGC, un audit des coûts fait par SVC portant sur les transferts entre sociétés après que le CSLT SGI ait été établi.</p>	<p>SMA(Mat)</p>	<p>Octobre 2009</p>	<p>En avril 2009, le DAAT 2 a demandé si l'autorité contractuelle de TPSGC demanderait un audit des coûts/profits de TPSGC. On n'a pu trouver aucune preuve de réponse. Toutefois l'autorité contractuelle actuelle a confirmé par l'entremise du DAAT 3-3, qu'une demande d'audit de TPSGC avait maintenant été faite concernant les transferts entre sociétés. Cet audit pourrait permettre de voir si l'entreprise dans son ensemble a fait davantage de profits que ce qui était autorisé par le biais d'une sous-traitance avec sa propre filiale.</p> <p>Le CS Ex recommande que ce PAD demeure ouvert pour suivre son état d'avancement.</p>	<p>Mise en œuvre avancée</p>
<p>4.d) Le DAPSCT et le DAAT 2, en collaboration avec le contrôleur du DGGPET, veilleront à ce que les dépenses qui correspondent à la définition d'amélioration – par opposition à l'atténuation de l'obsolescence ou à l'entretien correctif, adaptatif, perfectif ou préventif – soient comptabilisées convenablement.</p>	<p>SMA(Mat)</p>	<p>Octobre 2009</p>	<p>Un processus régulier permet au contrôleur du DGGPET de demander à ce que les dépenses fassent l'objet d'un examen pour que les améliorations soient saisies dans les biens immobiliers. Les dépenses de soutien à la mise en service du CSLT SGI ont été saisies comme des améliorations à des biens livrés par le projet d'immobilisations de renseignement, surveillance, acquisition d'objectifs et reconnaissance.</p>	<p>Mise en œuvre intégrale</p>

Tableau C-4. État de la mise en œuvre des points des PAD relatifs à la recommandation n° 4.

Recommandation n° 5 – « Les paramètres de mesures doivent faire l’objet de rapport conformément au plan de mesure du fournisseur afin de faciliter l’estimation des tâches et à la référence de rendement dans le contrat subséquent. Les gestionnaires du contrat du SSCFT devraient faire le suivi des divergences dans les rapports du fournisseur. Dans le contrat subséquent, la livraison des rapports cruciaux devrait être liée aux paiements. »

PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
<p>5.a) En vertu du CSLT SGI, le fournisseur se verra demander de fournir des paramètres de mesure du rendement pour les tâches. La SSARP du DAPSCT assurera le suivi de cette information, fera des analyses des tendances en vue d’une amélioration de la gestion du programme, et s’assurera que les parties concernées auront accès aux données aux fins d’amélioration de la gestion des tâches.</p>	<p>SMA(Mat)</p>	<p>Avril 2009</p>	<p>Le CSLT SGI exige du fournisseur qu’il fasse rapport relativement aux paramètres de mesure du rendement pour six catégories de travaux. Les paramètres dont on fait rapport au niveau du programme comprennent le nombre d’employés, l’utilisation du personnel et l’état des réparations, les produits livrables planifiés par rapports aux produits livrables réels, et les tendances. Le fournisseur fait aussi rapport sur l’achèvement jusqu’à l’achèvement, l’estimation à l’achèvement et les écarts. La SSARP n’a pas été dotée et l’on a jugé que toute autre analyse des tendances n’ajouterait aucune valeur, tant au niveau du programme que des tâches pour ce qui est des travaux de développement et d’intégration. Les parties concernées, dont les autorités techniques aux niveaux des tâches, ont accès au budget de tâches, aux notes de modification et à d’autres données de gestion au niveau du programme grâce au nouveau SIGP.</p> <p>Le CS Ex recommande que ce PAD soit clos.</p>	<p>Préparation de la mise en œuvre</p>

PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
5.b) En vertu du CSLT SGI, les paiements seront retenus pour les rapports non fournis qui sont indiqués dans les tâches à titre de produits livrables.	SMA(Mat)	Avril 2009	Une retenue de 10 p. 100 a été appliquée à tous les paiements afin de favoriser les progrès par rapport aux jalons. La retenue finale des paiements n'est remise qu'une fois le rapport de clôture des travaux a été reçu et validé. Un examen d'un échantillon des rapports du fournisseur fait voir que celui-ci se conformait au format exigé.	Mise en œuvre intégrale

Tableau C-5. État de la mise en œuvre de points des PAD relatifs à la recommandation n° 5.

Recommandation n° 6 – « Pour le contrat subséquent, élaborer un programme de gestion des risques interne et veiller à ce que les risques du MDN et les risques du fournisseur soient catégorisés, quantifiés et priorisés. »

PAD	BPR	Date cible	Progrès à ce jour	État du point de suivi
6.a) La SSARP du DAPSCT mettra en œuvre un programme de gestion des risques interne du DAPSCT.	SMA(Mat)	Avril 2009	<p>Le DAPSCT est régulièrement informé des risques opérationnels du CSLT SGI. On devrait envisager un plan de gestion des risques pour documenter le programme de gestion des risques actuel.</p> <p>Le CS Ex recommande que ce PAD soit clos.</p>	Mise en œuvre avancée
6.b) La SSARP du DAPSCT veillera à ce que les risques faisant l'objet d'un suivi du fournisseur soient catégorisés, quantifiés et priorisés.	SMA(Mat)	Avril 2009	Les risques sont signalés par le fournisseur dans un registre des risques. Les catégories de risques comprennent : les risques opérationnels, le budget et le calendrier. Les probabilités sont exprimées en pourcentages et les incidences sont indiquées en montants en dollars, en nombres ou en systèmes touchés, ou en nombres de mois de retard par rapport au calendrier. Les risques sont priorisés dans le SIGP, les plus importants figurant dans le haut. Les risques les plus élevés font aussi l'objet d'un briefing durant les réunions mensuelles de gestion du programme.	Mise en œuvre intégrale

Tableau C-6. État de la mise en œuvre des points des PAD relatifs à la recommandation n° 6.